

LA SALLE DES FETES D'ARLAC

JBL " le p'tit curieux d'Arlac " - Can'arlacais n°25 - 2001

Sans la création de l'Hôpital général et du Dépôt des tramways à Lescure à la fin du siècle dernier et surtout sans l'ouverture de la Verrerie de Carmaux en 1929, qui ont amené un afflux d'habitants à Arlac et la nécessité de l'aménagement de la première école communale d'Arlac (une classe, en 1923 dans un bâtiment du quartier), Arlac aurait gardé encore longtemps son visage rural...

Mais, s'organisent vite des lotissements dont l'un des premiers, Bories-Haut-Méjean, bien reconnaissable à ses rues aux noms de villes et situé contre le quartier de Saint Augustin de Bordeaux, ce qui lui donne bonne réputation. A part l'école, pas de bâtiments publics nécessaires à la vie de ce quartier dont le maire, M. Brettes, pouvait dire en 1946 " Quand Mérignac sera chef lieu de canton, Arlac sera peut-être une commune autonome " (1) : Mérignac est devenu chef lieu de canton (2), quant à Arlac... Les habitants, les co-lotis en particulier, se réunissent dans des cafés ou au cinéma " le Royal " à Pessac, où à la salle communale bien lointaine, de la Glacière.

Le besoin d'une salle de réunion était donc pressant ; si bien que la municipalité récupérant en 1947 une baraque en mauvaise état de l'école de Tenet, la divisait en deux ; une partie étant remontée sur le lotissement de Bories-Haut-Méjean, l'autre sur les " Landes d'Arlac " (3), deux " morceaux " du quartier un peu jaloux l'un de l'autre.

Le projet de construction d'un " foyer social " à Arlac était retenu en 1957 (4). Il devait comprendre, tenez vous bien: une salle de spectacle de 1070 places et ses annexes, une recette auxiliaire des PTT, une salle de consultation des nourrissons, des douches municipales de 12 cabines et une salle de bains (mais oui, " mais oui "), un foyer de vieillards avec salle à manger ; mais pas de mention d'une mairie annexe alors qu'elle avait été demandée dès 1946.

En définitive, c'est un ensemble : une salle des fêtes de 800 places (5) avec quelques salles et bureaux, une mairie annexe, une recette auxiliaire de la poste et un logement de concierge, qui est bâti sous la direction de l'architecte, Pierre Thevenon, car le foyer des anciens a été construit avenue de la Chapelle Sainte Bernadette, la salle de consultation des nourrissons est implantée dans le Centre Médico social (à l'époque rue Amiral Courbet) et... plus de douches et de bains.

Les travaux commencent en juin 1964 et l'inauguration, en présence du préfet, M. Gabriel Delaunay, a lieu le 23 avril 1966.

C'est la salle des fêtes du tout Mérignac et les spectacles sont nombreux et de très haute qualité. Citons par exemple, la série de " Connaissances du Monde ", Serge Reggiani, le Festival de chorale de Mérignac, les ballets tziganes avec le grand ensemble Rajko, les percussions de Strasbourg... Guy Bedos qui s'interrompait au bruit de chaque passage de train sur la voie ferrée toute proche en disant que c'était sans doute " Chaban " qui envoyait une rame pour l'interrompre (6).

Bien que la façade soit reprise en 1989 par un architecte d'Arlac, M. Barandiaran, le déclin de la salle était inévitable dès que l'ouverture du " Pin Galant " en janvier de la même année avec près de 1400 places, d'autant qu'il avait été dit très clairement par le maire " Mais à Arlac, pas de possibilité de faire des spectacles de qualité " (7)

Pour nous, l'important est d'avoir une mairie annexe et un bureau de poste où nous sommes bien accueillis. Quant à la salle, elle est toujours là, employée par les associations locales, pour de nombreuses kermesses ou des arbres de Noël, et la notre pour le théâtre par exemple. Mais c'est surtout le domaine du Krakatoa et le centre des musiques amplifiées grâce à Transrock. Alors, dans le prochain Can'Arfacais, on parle du Krakatoa ?

(1) - Délibération du conseil municipal du 7 décembre 1946

(2) - en 1957

(3) - Située, en gros, à l'ouest de la voie ferrée de ceinture.

(4) - Délibération du Conseil municipal du 21 septembre 1957.

(5) - Portée ultérieurement à 1100 places

(6) - j'espère qu'on me pardonnera de relater cette anecdote,

(7) - délibération du Conseil municipal du 17 juin 1988.